Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Cessation avec dette urssaf et TVA

Par tatapony

Bonjour,
maitre, je suis en difficultés avec dette de tva d un semestre et dette urssaf majorée avec taxation d office
je souhaite arrêter l activité car plus de trésorerie
quelles démarches a faire et que vais je devoir régler quand meme s il vous plait maitre
cordialement

Merci de vos réponses

Par ESP

Bonjour, bienvenue ici

Vous êtes sur un site d'accès au droit, des passionnés vous répondent bénévolement, qui n'ont pas le statut professionnel justifiant l'emploi de "maître".
Nous ne pouvons donc pas vous fournir de conseils juridiques personnalisés. Il est fortement recommandé de consulter un avocat ou un expert-comptable pour vous accompagner dans vos démarches et vous conseiller.

Si je suppose que vous êtres en auto-entreprise, vous devez déclarer la cessation de votre activité via le site du Guichet Unique de l'INPI, dans les 30 jours suivant la date effective de cessation d'activité.

Toute TVA due devra être réglée et pour l'URSSAF, i existe un service spécialisé qui va vous répondre.